

Avec la Cité de la musique, deux visions de Genève s'entrechoquent

Au centre d'un vote qui décidera de son avenir le 13 juin prochain, l'équipement culturel suscite des débats animés autour de sa vocation, son allure et son financement. À la tête du projet, l'avocat Bruno Mégevand se confronte à Leïla el-Wakil, figure de la défense du patrimoine genevois.



Rocco Zacheo, Théo Allegrezza

Le 13 juin, les habitants de la ville de Genève votent sur les plans d'aménagement devant permettre à la Cité de la musique de sortir de terre au-dessus de la place des Nations. L'avocat Bruno Mégevand porte ce projet depuis sept ans. Grand amateur du compositeur allemand Gustav Mahler, cet homme passionné a convaincu la Fondation Hans Wilsdorf de participer financièrement à la construction de l'édifice aux côtés d'autres mécènes. De son côté, Leïla el-Wakil est secrétaire de l'association SOS Patrimoine Contre l'enlaidissement de Genève. Elle a fait de la préservation du patrimoine bâti, et notamment celui des XVIII^e et XIX^e siècles, l'un des combats de sa vie.

À un mois du vote, la «Tribune de Genève» a réuni ces deux protagonistes afin qu'ils confrontent leur vision du déve-

loppement du canton. Alors que Bruno Mégevand rêve que la Cité de la musique devienne un jour l'emblème de Genève, Leïla el-Wakil pense que l'urgence n'est plus de faire de tels gestes architecturaux mais de «sauver notre planète».

Un rapport d'expert a estimé que la Villa des Feuillantines avait une valeur «intéressante» mais pas «exceptionnelle». Pourquoi vouloir la préserver à tout prix de la démolition prévue par le projet?

Leïla el-Wakil (L.e.l.-W.): Ce qui me semble intéressant, ce n'est pas seulement cette maison de maître, c'est le tout qu'elle forme avec le domaine environnant. À Genève comme ailleurs, on assiste à un phénomène de densification du bâti et dans ce mouvement, il arrive trop souvent qu'on se serve de ce genre de parcelles pour ériger de nouveaux immeubles. Celle des Feuillantines aurait dû être

protégée depuis longtemps. Plus généralement, il faudrait adopter des mesures pour préserver des poches comprenant architecture et nature.

Faudrait-il un moratoire sur toute nouvelle construction?
L.e.l.-W.: Le moratoire en tant qu'association SOS Patrimoine, nous l'avons demandé à M. Hodgers en 2017 déjà. Nous lui avons signifié le fait que la ville se faisait attaquer de tous les côtés. Nous lui avons demandé quelle était sa vision d'ensemble. Nous avons été gentiment ignorés.

N'êtes-vous pas sensible à la question du patrimoine, M^e Mégevand?
Bruno Mégevand (B.M.): Évidemment que nous sommes attentifs à cet aspect au conseil de fondation de la Cité de la musique. En tant que citoyen, je suis très sensible à mon canton et à ma ville, et je salue jusqu'à un certain point les mouvements de

protection du patrimoine. Pour ce projet, je vais avoir l'outrecuidance d'affirmer qu'on a essayé de procéder intelligemment. Le peuple de la ville va se prononcer sur le plan de localisation de quartier et on a l'impression que certains découvrent ce PLQ aujourd'hui en se posant des questions sur sa nature ou sur son emplacement. Nous travaillons là-dessus depuis 2014. Nous avons fait d'innombrables démarches préparatoires, notamment pour trouver les terrains adéquats. Des 18 sites identifiés, aucun ne s'est révélé idoine. Un jour, nous sommes entrés en contact avec les Nations Unies en apprenant que sur la parcelle dont il est question allait s'ériger une tour imposante. Nous avons ensuite regardé de près la faisabilité d'une construction, en analysant le patrimoine arboricole et celui de la villa. Nous avons demandé à l'Office du patrimoine si sa démolition pouvait être envisagée. On nous a ré-

Confrontation
Bruno Mégevand, président de la Fondation pour la Cité de la musique, et Leïla el-Wakil, secrétaire de SOS Patrimoine Contre l'enlaidissement de Genève, ont débattu jeudi 29 avril à la rédaction de la «Tribune de Genève». Ci-dessus, une image de synthèse du projet réalisé par Pierre-Alain Dupraz, en partenariat avec le bureau de Gonçalo Byrne. STEVE IJUNCKER-GOMEZ/DR

pondu favorablement. Lors du concours, le programme qui a été soumis aux architectes invités s'est avéré extrêmement dense et aucun des candidats n'est parvenu à garder le bâtiment.

Pourquoi ne pas avoir opté pour un emplacement au sein du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)?

B.M.: Le PAV est un projet enthousiasmant. Parmi les sites identifiés, cinq se trouvaient dans son périmètre. On aurait par exemple pu envisager de couvrir l'Arve entre la patinoire des Vernets et Sciences III. On a imaginé différentes choses... Impossible! Le PAV, c'est Tetris. Il y a des entreprises qui ont des droits de superficie pour les 20, 30 ou 40 prochaines années. Nous avons rencontré M. Hodgers. Il nous a dit: «Allez dans le PAV!» On a inventé ensemble tous les sites. La seule chose qui aurait été envisageable, c'est que la Cité de la musique puisse s'implanter dans la zone nord entre le stade de la Praille et la route de Saint-Julien dans un horizon de vingt à quarante ans. Le message de l'État, en creux, c'était: «Nous ne pourrions jamais avoir l'hectare suffisant pour construire la Cité de la musique, mais vous pourriez peut-être avoir des galettes entre l'étage 3 et l'étage 10 de tel immeuble pour la loger.» J'ajoute que la parcelle des Feuillantines est un terrain à bâtir depuis des décennies, classé «zone de développement 3». Si la Cité de la musique capote, ce domaine ne sera pas préservé pour autant. Un

autre projet immobilier lui succèdera, c'est certain.

Est-ce que Genève ne souffre pas d'une sorte de paralysie par rapport à Lausanne, qui a su se doter sans encombre de nouveaux équipements culturels?

L.e.l.-W.: Avant de répondre, j'aimerais revenir sur un point que soulève M. Mégevand. C'est vrai, il y a une base légale qui permet de bâtir dans la parcelle des Feuillantines. Il faut savoir cependant que ces zones ont été classifiées ainsi à la fin des années 50. Nous sommes en 2021. Il serait grand temps de revoir ce système car nous ne pouvons pas, septante ans plus tard, développer sans retenue dans des endroits qui devraient être préservés. Je ne crois pas, par ailleurs, à une paralysie qui toucherait Genève. Un Pavillon de la danse vient de surgir. Il est beau. La HEAD, la Haute École d'arts visuels, a réalisé un campus magnifique en utilisant les bâtiments industriels existants. Notre territoire est très petit, tandis qu'à Lausanne et dans le canton de Vaud, l'échelle est autre. Alors, à Genève on applique un mot d'ordre qui vient de la Confédération: il faut densifier les villes, il faut construire la ville en ville. On se trouve désormais au bout de ce système: densifier encore la ville, c'est la rendre invivable.

Les différentes critiques à l'encontre du projet l'ont-elles fait évoluer?
B.M.: Ça ne me fait pas plaisir non plus d'abattre des arbres. En droit, il y a un grand principe qui s'appelle la bonne foi. Nous avons

opéré en bonne foi. Les démarches que nous avons entreprises pour la villa, nous les avons appliquées aussi pour ses environs, en allant voir le Service des espaces verts. Nous avons mandaté une entreprise spécialisée pour comprendre ce qu'il fallait garder. Est-ce qu'on procéderait coup changé. Nous avons réduit la surface de plancher du bâtiment de 12%. Nous avons changé sa forme afin de sauvegarder plus d'arbres. Nous avons insisté auprès des architectes pour qu'ils utilisent du béton recyclé. Nous avons créé des biotopes en travaillant avec Pro Natura. À la fin, il faut choisir, et choisir, c'est renoncer. Le choix se pose entre des intérêts publics légitimes liés à la conservation arborée et patrimoniale, et d'autres qui ont trait à la construction d'un campus culturel et musical qui ferait rayonner Genève.

«Nous n'avons pas besoin de l'Association des communes genevoises, du Canton ni de la Ville de Genève pour que la Cité de la musique tourne.»
Bruno Mégevand

différemment si on commençait le projet aujourd'hui? Peut-être. Mais à ce jeu-là, on n'aboutit à rien. Nous avons eu des séances de concertation avec les voisins. Les remarques ont participé à l'évolution du projet, qui a beau-

coup changé. Nous avons réduit la surface de plancher du bâtiment de 12%. Nous avons changé sa forme afin de sauvegarder plus d'arbres. Nous avons insisté auprès des architectes pour qu'ils utilisent du béton recyclé. Nous avons créé des biotopes en travaillant avec Pro Natura. À la fin, il faut choisir, et choisir, c'est renoncer. Le choix se pose entre des intérêts publics légitimes liés à la conservation arborée et patrimoniale, et d'autres qui ont trait à la construction d'un campus culturel et musical qui ferait rayonner Genève.

Comment jugez-vous le geste architectural, qui se veut ambitieux et, en quelque sorte, une signature pour Genève?

L.e.l.-W.: Je pense que les architectes ont trouvé une solution intéressante par rapport au programme qui leur a été imposé. Encore une fois, c'est l'emplacement qui pose problème. Cela dit, je pense que ce projet était encore valable dans les années 80 ou 90. Il suit ce qui est à la mode aujourd'hui, avec ses lames de béton qu'on trouve partout, ses fenêtres aux cadres en laiton doré. C'est du grand luxe, mais pour

moi, ce n'est pas une architecture du III^e millénaire. Je pense qu'on n'est plus à l'heure des monuments. Peut-être que le programme aurait dû séparer la salle philharmonique de la Haute École de musique (HEM) et que celle-ci aurait pu trouver à se loger dans des bâtiments de bureaux. Que la HEAD ait récupéré des bâtiments industriels, ça, c'est un signal du III^e millénaire.

Le bâtiment, c'est 140 mètres de long, 40 mètres de hauteur et une salle philharmonique de 1600 places. Est-ce que cette structure n'est pas disproportionnée par rapport aux besoins de Genève?

B.M.: Si le postulat de départ est de réunir sous le même toit la HEM et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), vous ne pouvez pas faire plus petit. À partir de là, la décision du conseil de fondation a été de susciter un geste architectural fort. Si on dit qu'on place la HEM dans les bureaux vides, on bute contre d'innombrables impossibilités. Il faut comprendre qui est le propriétaire des lieux vides et savoir s'il est d'accord de louer à l'institution. Est-ce que celle-ci

peut continuer à exister de manière éparpillée, comme c'est le cas aujourd'hui? Je ne le pense pas. Nous recherchons un emblème, pas du prestige comme nos contradicteurs le soutiennent. À l'avenir, j'aimerais qu'en évoquant Genève, le touriste venant de Buenos Aires, de Canberra et d'ailleurs ne se dise plus jet d'eau ou cathédrale Saint-Pierre mais Cité de la musique. Hambourg, avec son Elbphilharmonie, est un exemple. On peut et on doit faire un geste architectural de ce genre parce qu'on crée le patrimoine de demain.

E.e.l.-W. (ndlr: elle le coupe) Ah non, pas cette formule! C'est une supercherie. Comment pouvez-vous savoir aujourd'hui ce que sera le patrimoine de demain? Nos descendants décideront et c'est présomptueux de se mettre à leur place. Vous voyez comme nos ego sont devenus surdimensionnés? Il faut maintenant ramener tout ça à un peu plus de modestie, à un peu plus de bon sens et de raison.

B.M.: Je crois que la Cité de la musique s'inscrit dans le patrimoine de demain. Peut-être que je me trompe. Elle s'inscrit en tout cas dans les liens avec un territoire environnant qui est un no man's land.

En quoi ce projet va-t-il raffermir le lien avec la Genève internationale?

B.M.: L'ONU nous a demandé de pouvoir bénéficier de la grande salle philharmonique deux ou trois fois par an. On espère créer des synergies. Il y en aura d'autres, géographiques, parce qu'on sait combien les gens du milieu international de la Rive droite ont de la peine à se déplacer sur la Rive gauche pour un concert au Victoria Hall.

L.e.l.-W.: À la faveur d'une politique sciemment menée par nos autorités, beaucoup de gestes architecturaux ont vu le jour dans cette zone. Que la Cité de la musique s'inscrive dans ce contexte est d'une logique implacable. Mais au vu du retournement de si-

«À Genève, on applique un mot d'ordre qui vient de la Confédération: il faut densifier les villes, il faut construire la ville en ville. On se trouve désormais au bout de ce système: densifier encore la ville, c'est la rendre invivable.»

Leïla el-Wakil

aussi les musiques actuelles, puisque cette enveloppe est destinée précisément à soutenir les musiques actuelles.

Vous excluez toute sollicitation future auprès de l'Association des communes genevoises (ACG)?

B.M.: L'ACG a d'autres priorités, mais s'il y a des partenariats qui se tissent avec la commune X ou Y, on peut toquer à la porte pour demander des contributions. Nous n'avons pas besoin de l'ACG, du Canton ni de la Ville de Genève pour que la Cité de la musique tourne. Tout ce qu'il y aura en plus, ce sera du bénéfice en faveur précisément d'une politique culturelle élargie.

L.e.l.-W.: J'aimerais rebondir avec un rappel historique. Lorsque Genève s'est équipée du Grand Théâtre en 1875, il était le dixième théâtre en Europe. Tout le monde, à l'époque, a montré ses muscles et a dit que cela était formidable pour la ville. Le Victoria Hall, qui a été conçu pour l'Harmonie navale et non pas pour un grand orchestre, a été un grand geste financé par des privés. Bien plus tard, il y a eu la création d'une salle, au Bâtiment des Forces Motrices, qui est aussi destinée à la musique. À chaque fois, on dit que ce sont de grandes structures emblématiques pour Genève. Il en faut toujours et encore. Genève a beaucoup de salles de concert destinées au classique.

Vous parlez de financement privé. Au fond, on s'aperçoit que la fondation qui veut taire son nom est derrière beaucoup de choses qui se passent sur le culturel et architectural.

Cette dépendance ne constitue-t-elle pas un danger pour Genève?

L.e.l.-W.: La responsabilité de cette situation revient à l'État qui est démissionnaire et qui n'arrive plus à prendre en charge la culture. C'est extrêmement déplaisant parce qu'on assiste à l'éclosion de petits États dans l'État, des entités plus ou moins occultes, plus ou moins discrètes. Tout cela échappe au citoyen lambda qui se retrouve tout d'un coup face à de grands projets sans en avoir très bien saisi les raisons. Entre l'État et la population, il y a désormais des couches d'influences, des milieux qui se connaissent et qui s'entraînent. Démocratiquement et éthiquement, c'est extrêmement déplaisant.

B.M.: J'entends cet argument mais je le réfute. Quand on a une fondation comme Wilsdorf, la première chose qu'il faudrait dire, c'est merci. N'oublions pas qu'elle donne beaucoup plus pour le social que pour le culturel. Sans elle, Genève serait très mal lotie. En ce qui nous concerne, la fondation ne nous a jamais posé de conditions. Elle considère depuis le départ que le porteur du projet lui donne la suite qu'il entend. L'immixtion du privé dans le domaine culturel est une chance magnifique. Un jour, le directeur de la Fondation de l'abbaye de Royaumont, qui est la plus grande fondation privée de France, m'a dit sa stupefaction en apprenant que les Genevois pourraient refuser cette Cité de la musique de 300 millions de francs, tous frais payés. Eh bien oui, ce sont les vertus ou les inconvénients de la démocratie directe.

L.e.l.-W.: On est une ville de province, on n'est pas à Paris. Cette métropole qu'on nous vante tous les jours est exactement ce qu'il faut éviter.

Lire l'éditorial en une:
«Choisir sa vision de la ville»